



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La Préfète de région

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Guillaume VARENNES
02 40 14 23 21

guillaume.varennnes@culture.gouv.fr

Références : IA0441871700019-3

à

Préfecture de Loire-Atlantique
Bureau des Procédures Environnementales et Foncières
6 Quai Ceineray
44035 NANTES CEDEX 1

À l'attention de Mme Karine GAUTHIER,

NANTES, le

20 DEC. 2017

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-PERE-EN-RETZ (LOIRE-ATLANTIQUE), 2017 - Parc Eolien "Le Chatelier" - YI
43,44,42
IA0441871700019
Votre courrier du 28 novembre 2017
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 1 décembre 2017.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

La directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie
par intérim,
Jean-Philippe BOUVET